

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 04 2023 20 h30

Présents : Maxime BOUTSOQUE, Bénigne CUNIER, Yannick LARDENOIS, Frédéric LIRON , Rodolphe SOENEN, Janick TAILLARD, Michel Mongeot.

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Rodolphe SOENEN.

Lecture du registre des délibérations du 19 04 2023

1. Vote des 4 taxes :

Suite à la suppression des taxes habitations sur les résidence principale, une inflation de 7,20 % de l'état,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 6 voix pour et 1 abstention .

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 25,91 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 5,47 %
- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (nouveau nom de la TH...) 4,10 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 1 %

Le conseil a une volonté d'avoir plus de logements de résidence principal, à voir l'année prochaine, pour trouver une solution.

2. Vote des budgets 2023 :

1) Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le **budget 2023 du lotissement** tel que présenté par Mr le Maire délégué le 1 er adjoint et qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement :	90000	€	
Recettes d'investissement :	90000	€	dont 39200 € d'excédent reporté
Dépenses de fonctionnement :	11626,52	€	dont 26236,52 € de déficit reporté
Recettes de fonctionnement :	11626,52	€	

2) Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le **budget 2023 du service eau et assainissement** tel que présenté par Mr le Maire délégué le 1 er adjoint et qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement :	254485	€	
Recettes d'investissement :	254485	€	dont 42111,17 € d'excédent reporté
Dépenses de fonctionnement :	61369,75	€	
Recettes de fonctionnement :	61369,75	€	dont 43484,75 € d'excédent reporté

3) Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le **budget principal 2023** tel que présenté par Mr le Maire délégué le 1^{er} adjoint et qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement :	268119,60 €	dont 8542,49 € de déficit reporté
Recettes d'investissement :	268119,60 €	
Dépenses de fonctionnement :	271406,01 €	
Recettes de fonctionnement :	271406,01 €	dont 145907,52 € d'excédent reporté

4 Factures en attentes et devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité (Mr Frédéric LIRON n'a pas pris part au vote) la rénovation écriteure pour les travaux d'inscriptions en peinture sur les monuments au cimetière par Mr Frédéric LIRON
La mairie sera chargée à l'achat de la la peinture pour ces travaux. .

Mr Cunier a proposé des devis pour le changement des matériaux informatiques, d'autres devis seront à fournir, Mr Soenen sera en charge de ces choix.

5 Taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Une commission sur les locaux vacants a été établie Mr Mongeot et Mr Soenen seront les deux conseillers qui rechercheront les biens sur la commune.

6 indemnités du premier adjoint par intérim.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité que Mr Cunier percevra les indemnités de Maire, pour son rôle de Maire délégué au 1^{er} adjoint
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité Mr Soenen touche les indemnités de 1^{er} adjoint.

7 vide grenier 06/08/2023 .

Mme Jojard et Mme Aubertot prennent la suite de l'organisation de vide-grenier

- Accord de principe sur le prêt du local wc, barrière, et que l'employé communal les aide.
- Prévoir l'achat d'une trousse de secours

Questions diverses :

compte rendu succinct de la réunion du SMTS arc en barrois

Rémunération de la secrétaire : délibération à faire au prochain conseil, n'ayant pas eu d'entretien avec le centre de gestion 52 pour la rémunération ainsi que primes.

A voir au prochain conseil municipal :

- Nom pour lotissement
- faire conventions piles de bois sur la commune.
- 9 juin Conseil Municipal
- délibération secrétaire de mairie